

menter vos occupations en écrivant aussi là-dessus. Mais ayant reçu cet ordinaire votre Lettre du 7. de ce mois, j'y dois répondre pour éclaircir l'équivoque qu'elle a peut-être, trouvé dans les Lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire.

Votre Eminence saura donc que le St. Pere n'est dans de si grandes inquiétudes que parce qu'il voit que dans l'affaire de San-Marino on ne s'est pas conformé à ses intentions. S. S. vouloit que Votre Eminence ne mit pas le pied dans le Territoire de cet Etat, que la plus grande & la plus saine partie des Habitans ne se fût rendue auparavant auprès d'Elle dans la Romagne pour implorer l'appui de son autorité, & n'eût supplié par un écrit dans les formes d'être reçue au nombre des Sujets immédiats du St. Siege. Cet ordre n'a été observé en aucun de ses points ; mais on s'est au contraire écarté entièrement de la volonté de S. S. Votre Eminence étant entrée dans le Territoire de San-Marino avant qu'aucun des Habitans fût venu implorer son autorité. Ensuite l'on a prétendu faire passer quatre Villageois de Seravalle pour la plus grande & la plus saine partie de la Communauté de San Marino, & delà étant entré dans le Territoire même de cette Ville, on n'a pas pris garde si le plus grand nombre des Conseillers demandoient librement & volontairement de se soumettre au St. Siege, quoique ce soient eux qui forment & représentent véritablement la Communauté. Mais on a fait venir 300. Soldats, des Bombardiers, les Sbires de la Romagne, & c'est de la sorte qu'on a procédé à faire faire le serment de soumission.

Le monde impartial jugera si l'on peut donner à cela le nom d'un acte volontaire de cette Communauté, sur-tout si l'on fait attention à l'emprisonnement de diverses personnes, au pillage des maisons,